

Effectif légal du Conseil : 11  
Membres en exercice : 11

## COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 novembre 2014

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 2014

DATE D'AFFICHAGE

20 novembre 2014

*L'an deux mil QUATORZE, le dix sept novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en Mairie de CHEVRAINVILLIERS sous la Présidence de Benoit OUDIN, Maire.*

**PRÉSENTS** OUDIN Benoit, VERHUST Annie, MAZURAS Alexandre, COTILLARD Nicole, DARVILLE Camille, TURPIN Michèle, SOURDILLE Christelle, CARPENTIER Franck, CLERGEOT Philippe, ORIGNE Thierry

**EXCUSÉS :**

**ABSENTS :**

**REPRÉSENTÉS :** BRIDOU Olivier par OUDIN Benoit

Secrétaire de séance : VERHUST Annie

#### **Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2014**

*Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2014 est approuvé et signé par tous les membres présents.*

#### **Taux de la taxe d'aménagement**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération instaurant la taxe d'aménagement prend fin en décembre 2014. Il convient alors de voter le nouveau taux applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3%.*

#### **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nemours**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'une modification des statuts est nécessaire afin d'étendre les compétences de la communauté de communes du Pays de Nemours et d'unifier la politique sociale intercommunale en matière de petite enfance.*

*Ainsi le nouvel article 4 des statuts de la CCPN mentionne la création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles itinérant.*

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter cette modification des statuts de la CCPN.*

#### **Modification des statuts du SIRSAP**

*Le siège du SIRSAP "Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire et d'Accueil Périscolaire", est modifié et se situe désormais à la Mairie de Bougligny au 2, allée du Parc 77 570 BOUGLIGNY, au lieu de la Mairie d'Aufferville.*

*A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter cette modification des statuts du SIRSAP.*

### **Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)**

La communauté de communes du Pays de Nemours, a le projet de créer une Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées et demande à chaque commune de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Membre titulaire : Nicole COTILLARD

Membre suppléant : Annie VERHUST

### **Admission en non valeur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le trésorier de Nemours ne peut pas procéder au recouvrement d'une facture d'un montant de 101,52€ pour les motifs suivants : demande de renseignement négative et personne physique inconnue. Le trésorier demande une admission en non valeur d'un montant de 101,52€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal (6 membres pour et 5 membres contre) décide d'accepter l'admission en non valeur de la facture.

### **Amendes de police et choix du devis pour la création d'un parking pour le cimetière**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que chaque année le département de Seine et Marne adresse aux communes la proposition de distribuer le produit des amendes de police. Pour être éligible, la commune doit effectuer un aménagement répertorié dans le dossier d'amendes de police. Le Conseil Municipal a retenu la proposition de créer un parking pour le cimetière. Il est nécessaire de fournir un devis estimatif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la SARL SEVESTRE.

### **Cimetière : columbarium ou section attribuée**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que de plus en plus de personnes se faisant incinérer, il est nécessaire d'adapter le cimetière pour les personnes souhaitant déposer les urnes de leurs proches. Le maire souhaite l'avis du Conseil Municipal pour décider de l'aménagement à réaliser : columbarium ou section divisée pour cavurnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide dans un premier temps d'aménager un espace dédié aux personnes incinérées.

### **Informations diverses**

- Monsieur le Maire remercie M. Franck Carpentier, pour avoir eu la gentillesse de remplacer les plaques de la rue de la croix rouge.
- Les robinets des radiateurs de l'école ne fonctionnant plus ont été changés.
- Les décorations de fin d'année seront mis en place fin novembre.
- Les Bâtiments de France ont refusé la proposition par M. le Maire de créer un abri voyageurs devant l'Église.
- Les zébras marquant les points d'arrêts seront repeints par l'agent technique communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

**Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 20 novembre 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.**

Le Maire, Benoît OUDIN

